

## Résumé des conclusions du Groupe de travail 'Budget de la recherche'

Composition du groupe de travail : Christophe Boutillon (Lille 2), Benoît Demil (Lille 1), Catherine Denys (Lille 3), Philippe Jacques (Lille1), Stéphanie Jean (Lille 3), Véronique Labbé (Lille 1), Martine Lecoutre (Lille 1), Hugues Leroux (Lille 1, animateur du groupe).

Objectif du GT : établir des propositions en vue de la future ventilation du budget de la recherche (clé de répartition des crédits dans les laboratoires, Politique BQR, ...).

### I. Répartition des crédits récurrents dans les laboratoires

#### Pratiques existantes : trois critères de pondération

- Notes AERES (campagne 2009), coeff 2 (A+), coeff 1,5 (A), coeff 1 (B et C).
- Effectifs des EC, différenciation des EC publiants (coeff 1) et non publiants (coeff 0.2)
- Secteur, expérimental ou non. Coeff 2 et 1, respectivement.

**Critère de la note AERES** : Cette note disparaît donc en conséquence nous ne pouvons plus appliquer ce critère. Il nous paraît très délicat de traduire l'appréciation générale des laboratoires par un indice de pondération.

- Abandon de ce critère de pondération. Lissage éventuel sur deux années (2015 et 2016).

#### Prise en compte des effectifs : Enseignants-chercheurs EC / chercheurs C, autres personnels.

- **Chercheurs des EPST** : pas de vision partagée dans le groupe de travail. Pas de vision claire sur les contributions des EPST dans le budget des laboratoires (logique obscure). Poursuite de la discussion dans les conseils centraux.
- **Ingénieurs de recherche** : Prendre en compte les ingénieurs de recherche de l'établissement dans le décompte des effectifs, au même titre que les EC (et éventuellement C).
- **Doctorants et post-doctorants** : Prendre en compte les doctorants qui ont une allocation d'établissement (éventuellement avec une pondération inférieure à 1) et post-doctorants en contrat avec l'établissement sur des crédits internes. Une autre solution serait d'allouer une enveloppe d'accompagnement (taux fixe) en même temps que l'allocation doctorale d'établissement (par exemple 1000 – 5000 euros/an/doctorant selon les secteurs).
- **EC d'autres établissements** : rendre en compte les EC qui viennent d'autres universités et qui travaillent dans les unités de l'UL1, à condition qu'ils soient clairement intégrés dans une équipe, sous condition que les publications générées soient sous le sceau du laboratoire et UL1. Cela revient à favoriser un flux entrant de recherche dans nos laboratoires.

- **EC Produisants/non producteurs** : poursuite de l'utilisation de ce critère car c'est une incitation à maintenir les collègues dans les laboratoires avec une activité de recherche et de production scientifique. Critères du non-producteur éventuellement à redéfinir.

**Secteur d'activité.** Expérimental (poids = 2) et un secteur non expérimental (poids = 1).

- Poursuite de la prise en compte de ce critère, avec la même pondération.

**Fonds propres des laboratoires.** Les fonds propres des laboratoires doivent-ils être pris en compte dans l'attribution des moyens récurrents ?

- Ne pas les prendre en compte

---

## II. Bonus Qualité recherche (BQR)

- **Poursuivre la politique de type BQR** car c'est un des rares moyens d'une politique scientifique (hors emplois et allocations de thèse), avec une masse d'environ 15 % des crédits du budget de la recherche.
- **Axer prioritairement les BQR sous le thème de l'émergence** (au sens large ; mise en place nouvelles équipes, nouvelles thématiques, convergence entre différentes équipes, de nouveaux équipements, interdisciplinarité, etc ...).
- Poursuivre la politique de **soutien à la coopération et recherche internationale**
- **Deux grandes enveloppes** : Une partie serait centralisée au niveau de l'Université, pour des projets émergents de grande ampleur. L'autre partie serait confiée aux grands secteurs qui seraient pleinement responsables de l'attribution. Répartition à discuter, proposition à 50 % centralisé et 50 % donné aux secteurs.
- **Ne pas saupoudrer.** Une possibilité serait de mettre un seuil en dessous duquel les projets ne pourraient pas être soutenus.
- **Expertise des projets** : Poursuivre l'expertise en interne. Une expertise externe pourra être toutefois demandée sur de gros projets ou quand le besoin s'en fera sentir ponctuellement.
- Les **critères de sélection des projets** doivent être clairement affichés, ainsi que le processus de sélection (ne pas donner l'impression d'une boîte noire). Cela inclut le texte de l'appel à projets, sa publicité (informations dans les laboratoires), les critères, les modalités de sélection des projets et la publication des résultats.
- **BQR nouveaux entrants ?** Faire clairement apparaître un critère de recevabilité « nouvel entrant », dans le cadre d'un appel à projet de « BQR émergence », ceci pour une grosse opération de recrutement (par exemple dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle équipe, recrutement « prestigieux », ...). Par ailleurs, une politique du « nouvel entrant » doit être développée (ou maintenue), comme par exemple une décharge d'enseignement limitée dans le temps (1 ou 2 ans) pour les nouveaux entrants MCF.